

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MAI 2020 A 21H15 (séance à huis clos)

15 Présents : Mmes DAVID, PORTE, VECCHI, DALODIERE, GOUDOUR, PESTOURIE, COUSTILLAS, SEREZAT ; Mrs LIMOUZIN, BOST, LAJOUS, MOUNEYRAC, BARRAS, CHEVALIER, LABROUSSE.

Vote des différentes commissions et des délégués des syndicats

Les conditions de quorum étant remplies, Madame le Maire propose d'élire les membres des différentes commissions et les délégués des divers syndicats.

Il est décidé de créer un comité consultatif pour la commission voirie, réseaux, espaces publics, environnement et services techniques, et un second pour la commission vie scolaire, Alsh, jeunesse, action sociale et solidarité.

Après délibération, les membres du conseil municipal décident que Madame Isabelle DAVID, Maire, sera présidente de toutes les commissions communales.

Puis les membres des commissions sont élus à la proportionnelle au plus fort reste.

Concernant **la commission des impôts directs**, une liste de 24 noms sera proposée à la DGFIP, qui sélectionnera 12 noms (6 titulaires et 6 remplaçants).

VOIR TABLEAU RECAPITULATIF JOINT.

Délégation du Maire.

Le conseil municipal donne délégation à Madame le Maire, pour la durée de son mandat, des charges relatives à l'article L 2122-22 du code général des collectivités locales.

Recrutement d'agents non titulaires de remplacement

Le conseil municipal autorise Madame le Maire, pour la durée de son mandat, à recruter selon les besoins des agents non titulaires de remplacement, de déterminer les niveaux de recrutement et de rémunération des candidats selon la nature des fonctions et de prévoir l'enveloppe budgétaire correspondante.